

**COVID-19**

## 49 M€

### pour favoriser la relance d'activité dans le domaine de l'eau



# 6

Une nouvelle Figure Féminine  
à l'agence de l'eau



# 7

Retour sur les Assises de l'eau



# 8

Tourbières et continuité écologique  
au rythme des Assises de l'eau



# 10

Des appels à projets pour répondre  
aux objectifs des Assises de l'eau



# 12

Un palmarès de bleu et de vert  
pour nos eaux de baignade

# 3

Mesures  
exceptionnelles





édito

Thierry Vatin - Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



MESURES  
EXCEPTIONNELLES



## Un plan d'urgence de 49 M€ pour faire face à la crise sanitaire

16 mars - 11 mai 2020, une période de confinement jamais vécue jusqu'à aujourd'hui. Une période inédite durant laquelle les Français ont réduit ou modifié leur vie professionnelle et personnelle. Une période durant laquelle certains ont maintenu une activité de première nécessité et où d'autres n'ont pu exercer leur métier. Par première nécessité, je pense tout de suite au monde de la santé

et de la sécurité citoyenne mais le domaine de l'eau a également assuré pendant cette période : l'alimentation des foyers en eau potable, le maintien de l'épuration de nos eaux usées...

Aussi, pour faire face à cette crise sans précédent et apporter notre pierre à l'édifice de reconstruction économique, dès début mai et tout dernièrement fin juin, le Conseil d'administration de l'agence a adopté une série de mesures

pour permettre à la fois une reprise de l'activité de nos partenaires mais aussi une facilité en terme de liquidités pour mener à bien leurs actions. Au total, ce sont 49 millions d'euros qui seront injectés pour la mise en œuvre de ces mesures d'urgence et pour booster la reprise économique.

Ces 49 millions s'ajoutent aux 40 millions que l'agence de l'eau avait déjà mobilisés pour les suites des Assises de l'eau. Ces assises avaient donné une nouvelle impulsion à la politique de l'eau et à l'action des agences de l'eau. Dès ce début d'année, nous avons engagé un plan d'action ambitieux pour notamment anticiper les effets du changement climatique.

Plus que jamais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est présente sur tous les fronts pour mobiliser ses fonds afin que tous ensemble, nous puissions faire face à cette crise économique et continuer à innover pour l'eau, la biodiversité et les milieux marins.

**Ensemble, nous serons plus forts ! La solidarité reste essentielle pour continuer à œuvrer et protéger notre ressource si précieuse !**



## Hommage à Cédric Halkett



Fin janvier dernier, c'est avec une profonde tristesse que l'ensemble de la personne de l'agence a appris le décès de Cédric Halkett, Chef du

service connaissance et expertise des milieux naturels aquatiques.

Tout au long de ces 12 années passées à l'agence de l'eau, son engagement pour

la reconquête de la qualité des cours d'eau l'a amené à piloter des projets structurants pour l'agence et en inter-agences de l'eau, en étroite collaboration avec notre Ministère en charge de l'environnement, dans le cadre européen du programme de surveillance des eaux douces par exemple.

Il avait à cœur de faire connaître l'état des milieux aquatiques aux acteurs de notre territoire, et intervenait régulièrement lors de temps forts.

Certains diront qu'il avait l'art d'expliquer simplement des choses compliquées, d'autres qu'il pouvait étendre à l'infini son savoir à une question simple.

Cédric était reconnu professionnellement, estimé et très apprécié.

Les membres des instances, la direction et l'ensemble du personnel de l'agence de l'eau ont, encore aujourd'hui, une pensée pour sa famille et ses proches.

## Suites du COVID-19 - 49 M€ pour favoriser la reprise d'activité dans le domaine de l'eau

La crise sanitaire a montré que les services d'eau et d'assainissement avaient été en mesure d'assurer la continuité du service, tout en s'adaptant aux contraintes liées aux précautions à prendre pour les travaux. Certains chantiers ont néanmoins été arrêtés ou différés.

Début mai, Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, les Présidents de Comité de bassin et le Président du Comité national de l'eau, ont appelé l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des acteurs de la filière « eau » à reprendre en toute sécurité et sans tarder ces chantiers indispensables à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement. Et les agences de l'eau ont répondu présentes en mettant en œuvre une série de mesures d'urgence.

Début mai, puis fin juin, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a adopté plusieurs mesures exceptionnelles pour que les projets à vocation environnementale puissent être mis en œuvre et que les engagements financiers pouvant générer de l'emploi dans le secteur de l'eau et de la biodiversité soient accélérés.

C'est la seule en France qui a voté un budget rectificatif de + 49 M€ et qui a augmenté sa capacité d'intervention de 34 % pour l'année 2020. L'objectif de ces mesures est double : contribuer à la relance de l'économie du bassin tout en améliorant la qualité des eaux !

+ 34% DE CAPACITÉ D'INTERVENTION



des aides pour la gestion des boues non hygiénisées

versement d'une avance sur la prime de performance épuratoire

+ 15% de taux de subvention pour les travaux eau et assainissement



taux d'acompte de 80% au démarrage des travaux



du seuil de délégation du directeur général jusqu'à 100.000 €



3 M€ mobilisés avec le lancement de l'appel à projets "gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs"



des aides pour les acteurs économiques non agricoles



20 M€ supplémentaires pour les besoins des programmes concertés pour l'eau

3 M€ pour accélérer la renaturation de l'Escaut



**Objectif double : contribuer à la reprise de l'économie tout en améliorant la qualité des eaux**



Une aide financière pour la gestion des boues d'assainissement non hygiénisées (contexte COVID-19)

Une circulaire interministérielle du 2 avril 2020 qui s'appuie sur un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) renforce les contraintes d'épandages des boues des stations d'épuration des collectivités, y compris les matières de vidange. Elle indique la nécessité d'isoler les boues produites pendant l'épidémie et surtout de les hygiéniser pour permettre leur épandage.

Ainsi, pour être considérées comme hygiénisées, les boues doivent avoir été chaulées, séchées thermiquement, compostées, méthanisées et avoir fait l'objet d'analyses prouvant l'hygiénisation.

Face à ce surcoût non moindre lié à la gestion de ces boues, notamment les boues liquides (transport supplémentaire, traitement par une unité mobile de déshydratation ou en centre de compostage...), l'agence de l'eau souhaite aider les collectivités et les vidangeurs

en mettant en œuvre un dispositif de prise en charge sous forme de forfait pour le transport (10 € le m<sup>3</sup> transporté), pour le traitement sur site (45 € le m<sup>3</sup> pour les collectivités) et un forfait pour les vidangeurs couvrant le transport et le dépotage (30 € le m<sup>3</sup>).

Sur le bassin Artois-Picardie, on estime le coût maximal de cette mesure à plus de 4 millions d'euros\*.

*\*dispositif pouvant être amené à évoluer en fonction des nouvelles directives nationales sur le sujet, notamment sur la partie boues industrielles.*

Une augmentation généralisée des aides pour les acteurs économiques non agricoles

Les industries et les entreprises ont été, de manière générale, très impactées par la crise du Covid-19.

En complément d'autres mesures comme l'absence des appels de redevances au 1<sup>er</sup> semestre 2020 concernant l'activité 2019, l'agence a souhaité faire évoluer les taux d'aide jusqu'au plafond des aides publiques autorisées.

Sur notre bassin, le taux d'aide maximum était de 40 % de subvention. Elle pourra

désormais atteindre 50 % pour les aides octroyées aux moyennes entreprises et 60 % pour celles octroyées aux petites entreprises.

Une délégation plus forte et plus réactive du Directeur Général de l'agence

Pour pouvoir réagir de façon plus rapide aux sollicitations de maîtres d'ouvrage qui souhaitent réaliser des travaux, délégation a été donnée au directeur général de l'agence de l'eau de pouvoir attribuer directement des participations financières jusqu'à 100 000 € (contre 30 000 € auparavant).

Une aide au maintien de la capacité d'action de nos maîtres d'ouvrage

L'ensemble des acteurs, notamment économiques ou associatifs, peuvent en bénéficier et ceci pour tous les montants de participations financières. Celle-ci sera versée au démarrage des travaux sur production d'un ordre de service ou d'un état des dépenses engagées.

Une augmentation des taux de subvention pour les travaux eau et assainissement

Cette augmentation vise à favoriser une reprise rapide des chantiers de renouvellement de canalisations, des travaux de sécurisation et de maintenance portés par les services d'eau et d'assainissement.

18 millions d'euros sont mobilisés pour permettre une majoration des taux de subvention de 5 % (au titre de la crise COVID), avec un bonus supplémentaire de 10 % à la condition de démarrer les travaux dans les 6 mois et des les terminer dans les 18 mois. A noter que cette mesure est très limitée dans le temps et concerne les dossiers déposés avant le 15 septembre 2020.

Une nouveauté : une aide aux bailleurs pour des programmes de réhabilitation de logements et de quartiers

Une enveloppe de 3 millions d'euros (dont 2 M€ en 2020) est prévue dans le cadre d'un appel à projets « gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs » qui a été lancé en juillet dernier : assainissement des eaux usées pour les travaux d'amélioration des réseaux existants, gestion intégrée des eaux pluviales, économie d'eau potable ou lutte contre les îlots de chaleur grâce à la végétalisation des espaces publics, la création de plans d'eau, ou encore des stationnements végétalisés.

Le versement d'une avance sur la prime de performance épuratoire avant fin juillet

Pour soutenir l'effort des collectivités ayant permis la continuité de service pour l'eau et l'assainissement pendant la crise de la COVID-19. Une vingtaine de « bénéficiaires » qui couvre plus de 200 ouvrages d'épuration percevront cette avance de 40 %. 6,8 millions d'euros seront donc versés cet été, le solde étant prévu pour novembre.

Une enveloppe de 20 M€ supplémentaires pour assurer les besoins exprimés dans le cadre des Programmes Concertés pour l'Eau (PCE) pour l'année 2020

Ces « plans » à 3 ans reprennent les actions prioritaires à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie.

Une aide exceptionnelle de 9 M€ pour accélérer la renaturation du réseau hydrographique de l'Escaut qui passe par diverses majorations possibles

- Des études pré-opérationnelles avec une possibilité de financement jusqu'à 80 %,
- Des travaux de restauration de cours d'eau, de démantèlement ou d'aménagement de dispositifs de franchissement (continuité écologique) avec une aide portée à 80 %,
- et aussi la création de passes à poissons ou la prise en charge de surcoûts liés à la gestion des déchets de sédiments non inertes, non dangereux, avec un financement possible à 60 %.



Stockage de boues - station d'épuration à Aubry (59)



L'Escaut à Noyelles-sur-Escaut (59)



## Une nouvelle Figure Féminine à la tête de l'agence de l'eau

Isabelle Matykowski, Ingénieure en chef des Ponts, des Eaux et Forêts, a été nommée directrice générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Elle a pris ses fonctions le 15 mai dernier.

Agée de 52 ans, mariée, et mère de 3 enfants, Isabelle Matykowski est diplômée de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat.

Elle bâtit une 1<sup>ère</sup> partie de sa carrière professionnelle sur le terrain dans plusieurs Directions Départementales du ministère chargé du développement durable : Ardennes, Saône et Loire, Côte d'Or, Franche-Comté.

Elle rejoint notre région, en 2006, d'abord à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Nord - Pas-de-Calais où elle met en place l'évaluation environnementale des projets et programmes, puis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement

et du Logement (DREAL) Nord - Pas-de-Calais comme adjointe au chef du service Energie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires.

En 2011, elle prend le poste de directrice adjointe du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

En janvier 2014, elle est nommée à la direction Nord - Pas-de-Calais de Voies Navigables de France. Elle représente d'ailleurs VNF au sein des instances de bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le choix d'intégrer l'agence est motivé par les enjeux cruciaux liés à la disponibilité en qualité et quantité de l'eau.

A titre personnel, Isabelle Matykowski pratique la plongée sous-marine depuis une quinzaine d'années en eau douce ou en milieu marin ce qui lui permet d'apprécier la beauté de ces milieux mais aussi leur fragilité.

## Un dernier numéro et puis s'en va...

Après 30 années de parution, 75 numéros, des pages d'écriture (et tout autant de corrections), il nous faut vous saluer chers lecteurs et vous dire au revoir et à bientôt!

Votre magazine « Contre-Courant » tire sa révérence pour laisser place à une nouvelle formule avec sans doute un nouveau nom, très prochainement!

Avec toujours la même envie de vous informer sur l'actualité de l'eau, la biodiversité, l'agence de l'eau et ses missions, nous continuerons à satisfaire votre curiosité.

Une page se tourne, merci à vous chers lecteurs pour votre fidélité durant toutes ces années...



## Retour sur les Assises de l'eau

23 novembre 2017, lors du 100<sup>ème</sup> congrès des Maires de France, Emmanuel Macron annonce le lancement des Assises de l'eau. Réunions, échanges, consultation, événements entre représentants du monde agricole, des associations de protection de l'environnement, des collectivités locales et les agences de l'eau sur les problématiques de l'eau en France vont se multiplier à la fois au niveau national mais aussi au sein de chaque bassin hydrographique. Que s'est-il passé chez nous ?

### 1<sup>ère</sup> séquence consacrée aux services publics d'eau et d'assainissement

Dès le mois de juin 2018, l'agence de l'eau et son Comité de bassin organisent les premières Assises de l'Eau Artois-Picardie à Douai. Ils souhaitent notamment donner la parole aux élus et leur permettre de faire des propositions pour la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement.

En août 2018, 17 mesures sont présentées par le gouvernement afin de relancer l'investissement dans les territoires, dans le but de réduire les fuites d'eau et d'améliorer la gestion des réseaux.

### Une seconde séquence dédiée au grand cycle de l'eau et plus particulièrement à l'enjeu de l'adaptation des territoires au dérèglement climatique

Afin de contribuer aux réflexions nationales, et de mobiliser les acteurs du bassin sur les enjeux de l'eau, l'agence a organisé le 3 décembre 2018 un séminaire qui a rassemblé près de 300 participants autour de 4 tables rondes :

- La sûreté de la ressource en eau potable.
- La promotion d'une gestion quantitative anticipatrice de la ressource.
- La recherche de solutions fondées sur la nature.
- La préservation de la qualité de l'eau.

A la suite de cet événement, pour avoir une vision globale et actualisée entre usages et ressources à l'échelle du bassin, le Comité de bassin Artois-Picardie lance une étude, copilotée par la DREAL et l'agence de l'eau, sur la gestion quantitative de la ressource.

En parallèle, il décide également :

- d'organiser un Comité de bassin en février 2019, axé sur les questions liées à la transition écologique du grand débat national,
- de poursuivre la dynamique de mobilisation en actant le principe d'un séminaire annuel de bassin qui aura pour objectif de mobiliser les CLE (Commissions Locales de l'Eau) et leurs présidents : l'édition 2019 fut organisée le 21 juin,

de lancer trois actions phares (via notamment des appels à projets) : la sécurisation des installations d'eau potable, la restauration écologique et l'intégration de la biodiversité en milieu urbanisé (friches, eaux de ruissellement...) et l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) sur les territoires ORQUE (Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux) et le programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH).

Objectif : accélérer l'émergence de projets sur les zones de protection des captages en particulier dans le cadre des ORQUE et en expérimentant la mise en place des « paiements pour services environnementaux ».



Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, lors de sa visite en région le 16 décembre dernier, sur le captage de Quiéry-la-Motte, a pu évaluer le concept de captages prioritaires en délégation

restreinte : présentation de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) et des principales réalisations mises en place pour protéger un important site de captage d'eau potable. Une manière de valoriser ce dispositif dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires.





# Tourbières et continuité écologique au rythme des Assises de l'eau

Depuis 2013, l'agence de l'eau a engagé, en maîtrise d'ouvrage directe et en appui des maîtres d'ouvrage du bassin, un peu plus de 300 opérations qui permettent de restaurer la continuité écologique des cours d'eau du bassin Artois-Picardie. En supprimant les obstacles à l'écoulement naturel des eaux, ces actions améliorent le fonctionnement écologique des milieux naturels et contribuent à l'atténuation des impacts du changement climatique ainsi qu'à la prévention des inondations.



Plus de 8 M€ pour restaurer la continuité écologique sur l'Authie et la Maye

Un vaste programme qui a pour ambition de rendre franchissables 29 ouvrages sur l'Authie (144 km de cours d'eau restaurés) et 5 ouvrages sur la Maye (50 km de cours d'eau restaurés). Il vise aussi à restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides, interfaces « terre-mer », espaces de transition entre le fleuve Authie, les estuaires de la Somme, de la Maye et de la Canche.

Les « tourbières » au cœur d'un plan de préservation des milieux humides d'importance, pour l'atténuation du changement climatique

Les tourbières sont des écosystèmes extrêmement riches. L'extraction industrielle de la tourbe, bien que très localisée, a été une cause significative de destruction de ces milieux. Pourtant, les tourbières stockent 30 % du carbone terrestre. L'agence de l'eau souhaite contribuer à leur restauration en apportant 5,6 millions d'euros, de manière additionnelle, au projet Life « tourbières alcalines » (relatif à la restauration de tourbières). Ce projet est porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie qui coordonne les actions de plusieurs gestionnaires de tourbières sur l'ensemble du bassin. 460 hectares de tourbières alcalines profiteront de ce projet de restauration écologique dont le montant global est estimé à plus de 18 M€.



Crédit photo : Richard Monnehan (CEN Picardie)

Tourbière de Blangy Tronville (80)



Stéphane Jourdan, Expert au sein de la cellule Fonctionnement des écosystèmes et nouveaux enjeux

18 millions d'euros, c'est une enveloppe conséquente pour les milieux naturels aquatiques, en êtes-vous satisfait ?

Oui, c'est une enveloppe importante qui traduit l'ambition de restaurer les fonctionnalités de milieux naturels, fleuves côtiers et tourbières, qui constituent notre patrimoine écologique dans le bassin. J'insiste pour ce qui me concerne sur le volet de la continuité écologique, puisque l'agence assure la maîtrise d'ouvrage directe de travaux sur les fleuves côtiers. L'objectif est de concilier les divers enjeux

à l'échelle du bassin versant mais l'objectif principal, avec l'ensemble des partenaires, est de permettre la circulation des espèces aquatiques et leur donner un milieu de vie, où ils peuvent se nourrir, se reproduire se déplacer.

La continuité écologique porte également sur le transport des sédiments de l'amont à l'aval des cours d'eau. Tous les effets sont bénéfiques ; d'ailleurs, nous avons pu observer le retour de certaines espèces emblématiques dans nos cours d'eau : l'aloise dans la Somme, le saumon dans la Ternoise !

L'agence de l'eau est donc très fière d'apporter à nouveau sa contribution à la restauration de la continuité écologique en portant la maîtrise d'ouvrage directe de travaux sur 12 ouvrages situés sur le fleuve Authie.

Lancement d'un appel à projets pour soutenir les opérations de restauration de la continuité écologique visant des ouvrages à usage économique

Certaines activités économiques alimentent leur process en eau de surface grâce à un ouvrage placé au sein du cours d'eau : il peut s'agir d'un seuil ou d'un

barrage. Lors de projets d'effacement de seuils dont l'usage industriel est modifié ou révolu, des échanges avec les acteurs du territoire ont révélé la nécessité de travaux connexes ou dispositifs alternatifs.

C'est pour financer ces travaux connexes, en lien avec des travaux d'effacement de seuils que l'agence de l'eau a lancé cet appel à projets en mobilisant 2 millions d'euros.

Des projets « eau et biodiversité en milieu urbanisé »

Fin 2019, l'agence de l'eau a débloqué une enveloppe de 2 millions d'euros pour promouvoir et financer des aménagements alliant les enjeux « eau », « biodiversité » et « prise en compte du changement climatique » en ville. Cet appel à projets, terminé le 31 janvier dernier, permet à l'agence de soutenir 13 projets !

Devant ce succès, l'agence de l'eau a lancé une nouvelle vague de cette opération en remobilisant 2 millions d'euros

Le financement porte notamment sur : des études économiques permettant d'évaluer les coûts induits par le projet, des travaux sur seuils résiduels des ouvrages « ouverts », les installations connexes à l'usage de l'activité économique : dispositif d'alimentation en eau de substitution, production d'énergie verte (éolien, solaire photovoltaïque)



Travaux d'effacement d'un seuil résiduel au droit d'une station hydrométrique DREAL sur la rivière Hallue, à Bavelincourt (80)



## Des appels à projets pour répondre aux objectifs des Assises de l'eau

Le changement climatique a des effets conséquents sur la ressource en eau. Augmentation de l'intensité des pluies provoquant ruissellements et inondations, remise en question de la disponibilité de la ressource à la fois pour les milieux aquatiques et les usages humains, en accentuant ainsi les risques de conflits d'usage.

Pour faire face à cette actualité quotidienne, il est urgent de réfléchir à une gestion durable de la ressource en prenant en compte les impacts du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

L'agence de l'eau souhaite encourager et soutenir les initiatives innovantes prises par des acteurs du territoire, notamment des collectivités, dans des domaines favorables à la bonne gestion des ressources naturelles. Favoriser la protection des ressources en eau, les économies d'eau, la reconquête des milieux, l'adéquation entre les usages et la disponibilité des ressources, la pédagogie et l'éducation citoyenne, autant de projets pour lesquels l'agence de l'eau mobilise 3 millions d'euros.

### Un appel à projets spécifique lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Cet appel à projets vise à financer études opérationnelles et projets pilotes de gestion de l'eau dont la particularité est d'être très innovants : cela peut concerner des aménagements, des procédés, des services ou des modèles de gouvernance.

Ces « solutions innovantes » permettraient :

- d'améliorer la gestion et la protection des ressources,
- d'améliorer les traitements et la qualité de l'eau,
- de limiter les prélèvements sur la ressource en eau,
- et, de favoriser l'adéquation entre les usages et la disponibilité de la ressource.



### QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?

- Dates limites de dépôt des dossiers : **15 juin et 15 novembre 2020**
- Décision de financement : **Commission des aides d'octobre 2020 et de début 2021**



Karine Vallée  
Experte au sein du service de l'expertise, des écosystèmes et nouveaux enjeux (SEENE)

### Quels types de projets attendez-vous des collectivités en lançant cet appel à projets ?

En premier lieu, les projets présentés peuvent aborder la gestion de la ressource à l'échelle d'un territoire comme la mise en place d'outils qui permettrait un suivi intelligent des ressources en eau, ou même des études sur la gestion active des ressources (couplage eau de surface/eau souterraine selon les périodes hydrologiques, recharge d'aquifères, impact du déplacement d'ouvrages...).

Ensuite, on pourrait imaginer travailler sur la limitation des prélèvements sur la ressource par des procédés innovants comme des expérimentations de bâtiments et d'ouvrages économes voire autonomes en eau ou même des études de réduction de consommation par procédés nouveaux ou technologies « intelligentes ».

Enfin, il peut s'agir de projets en lien avec l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux comme la diminution des pollutions à la source avec la mise en place de technologies innovantes ou la prise en compte de pollutions émergentes (résidus médicamenteux, perchlorates...) ou même l'amélioration des procédés de traitement d'effluents avant rejet au milieu naturel.



## Objectif : économiser l'eau potable

Sur le bassin Artois-Picardie, la ressource en eau a toujours été considérée comme abondante avec localement quelques insuffisances sans grands déséquilibres. Néanmoins, ces 3 dernières années ont connu des déficits pluviométriques qui ont conduit à la prise d'arrêtés sécheresse avec restrictions d'usages de plus en plus tôt dans l'année. Comment prévenir cette baisse de disponibilité de la ressource ? Y a-t-il des solutions alternatives ?

### Optimisation de la consommation et économies d'eau

Un budget de 9 millions d'euros y est consacré avec une participation financière de l'agence de l'eau à hauteur de 48 % pour les collectivités dans les bâtiments publics et 40 % pour les acteurs économiques. Installation de dispositifs hydro-économes dans les bâtiments publics ou développement

de recyclages et de procédés économes en industrie pourrait faire partie des actions soutenues.

### La promotion de l'usage des eaux non conventionnelles

L'agence de l'eau mobilise 6 millions d'euros en premier lieu pour financer des études de faisabilité et travaux visant à l'utilisation de ressources alternatives et d'eaux non conventionnelles pour mieux économiser la ressource en eau potable. (Par eaux non conventionnelles on entend les eaux usées traitées, les eaux de pluies et les eaux d'exhaure de mines ou carrières).

Cette action pourrait notamment concerner le bassin minier, et la réutilisation des eaux de relevage dont une grande partie est rejetée dans des canaux sans valorisation. La question se pose en particulier de la mise en place de réseaux distincts des réseaux d'eau potable ou d'assainissement.

### QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?

- Dates limites de dépôt des dossiers : **15 juin et 15 novembre 2020**
- Décision de financement : **Commission des aides d'octobre 2020 et de début 2021**



Patrice Bizais,  
Chef de service au sein du service appui, paiement, interventions économiques (SAPIE)

### La première vague de l'appel à projets 2019 est terminée depuis le 31 décembre dernier, quels en ont été les résultats ?

Les collectivités ont répondu présent à l'appel à projets « expérimenter les PSE » qui vient de se clôturer. Au total, ce sont 8 projets qui ont été présentés pour un montant de 595 000 euros.

La commission des interventions du 6 mars dernier a pu statuer sur 3 projets : le SIEP du Santerre, ENRX et SUEZ Eau France. Ces projets représentent à la fois environ 9 000 ha de surface agricole, 240 agriculteurs potentiellement éligibles pour la phase expérimentale. Leurs enjeux majeurs portent sur la préservation de la ressource en eau potable sur les aires d'alimentation de captage, la lutte contre l'érosion, le maintien des prairies et du bocage et la biodiversité.

## Une montée en puissance des paiements pour services environnementaux

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) visent à reconnaître et rémunérer les services environnementaux produits par les agriculteurs au travers des choix qu'ils opèrent pour orienter leurs systèmes de production ; cela concerne aussi les interventions pour gérer les structures paysagères dans lesquels ces systèmes s'insèrent.

Ces services environnementaux sont très diversifiés. Ils peuvent contribuer à la préservation de la biodiversité, la protection des pollinisateurs, la protection de la ressource en eau, la protection des sols (biodiversité, stockage de carbone...).

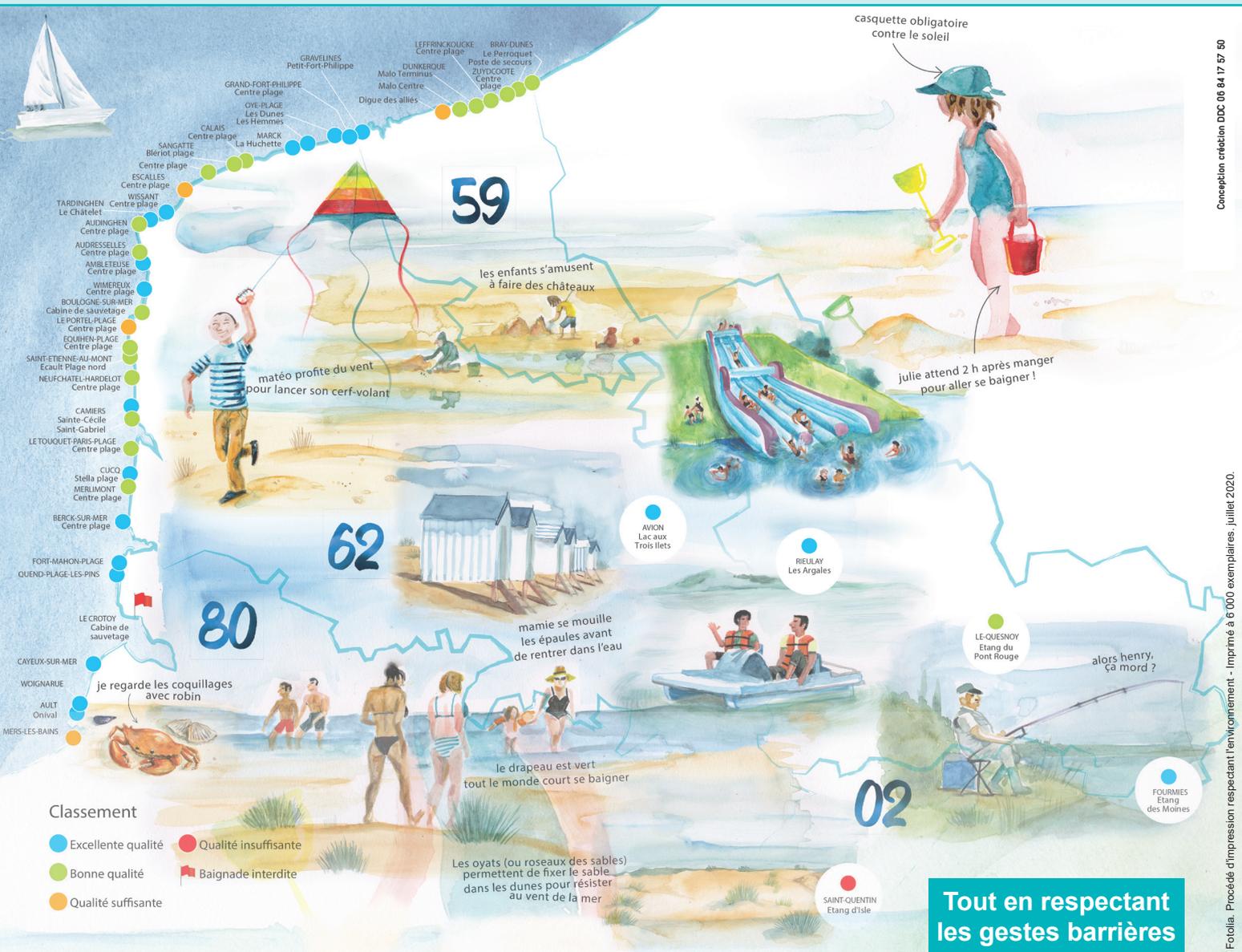
Dès septembre 2019, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a lancé un appel à projets pour un montant de 600 000 €, pour tester la faisabilité du dispositif, identifier et préparer des territoires pilotes en prévision des dispositions nationales sur le sujet. Il s'agit de reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à l'environnement, au-delà de la réglementation.

Si les études de faisabilité à l'échelle des territoires sont concluantes, l'agence pourra mobiliser une enveloppe de 8 M€ au bénéfice direct des agriculteurs qui s'engageront.



L'AGENCE  
ET VOUS

# LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE



## Un palmarès de bleu et de vert pour nos eaux de baignade

Début juin, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont publié les résultats 2020 de la qualité des eaux de baignade.

Un beau palmarès pour nos 43 sites de baignade en Artois-Picardie :

- 20 sites en excellente qualité,
- 18 en bonne qualité,

- 3 en qualité suffisante,
- 1 site en qualité insuffisante et,
- une baignade interdite.

Retrouvez notre carte de qualité des eaux de baignade dans les offices de tourisme du littoral en format carte routière ou format de poche, ou en téléchargement sur notre site internet [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

Directeur de la publication : Thierry Vatin  
Directrice de la rédaction : D. Poncet  
Rédactrice en chef : C. Célyar  
Ont participé à ce numéro : P. Bizais, S. Jourdan, K. Vallée et H. Verhaeghe  
Conception graphique : AEAP  
MEP : V. Dassonville  
Crédits photos : AEAP, Ph. Frutier, CEN Picardie, Fotolia, martialred-Adobe Stock

@EauArtoisPicardie  
 @AgenceEau  
 [Linkedin.com/company/agence-de-l-eau-artois-picardie](https://www.linkedin.com/company/agence-de-l-eau-artois-picardie)  
 [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE